

A Montpellier, le 20 juillet 2013

# ARELAM

Association Régionale des Enseignants de Langues Anciennes  
Académie de Montpellier - membre de la CNARELA  
Université Paul Valéry - Route de Mende - 34199 Montpellier cedex 5

A Monsieur le Ministre de l'Education Nationale,  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Copie à M. le Recteur de l'Académie de Montpellier  
31 rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier Cedex 2

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu répondre à la lettre que Mme Sylvie Pédroarena vous avait adressée le 13 janvier 2013 au nom des associations régionales de défense des langues anciennes en l'assurant de « toute l'importance que vous attachez au maintien et au développement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité (latin et grec) en collège et en lycée ».

Cette déclaration d'intention nous irait droit au cœur si le contenu de votre réponse n'en constituait pas le démenti immédiat et éclatant. En effet, à tous les dysfonctionnements réels et graves que la lettre de Mme Pédroarena vous signalait :

- fermeture et transformation en « Lettres Modernes » du poste de professeur de Lettres Classiques partant à la retraite ;
  - refus d'ouvrir le nombre de groupes nécessaires pour accueillir tous les élèves volontaires à l'entrée en 5<sup>e</sup> ;
  - imposition de seuils d'ouverture ou de maintien de sections variables selon les académies (en l'absence de tout texte officiel) ;
  - interdiction également arbitraire de cumuler l'option latin ou grec avec l'inscription en section européenne ;
  - aucune amélioration du logiciel AFFELNET qui ne prend toujours pas en compte les options facultatives ;
  - horaires aberrants pédagogiquement et dissuasifs ;
  - regroupement de niveaux, diminution des horaires réglementaires sous des prétextes divers,
- vos réponses invariables ont été que cela ne vous concernait pas, mais relevait des recteurs, des départements, des chefs d'établissement. En d'autres termes, si intense que soit votre attachement à l'enseignement des langues anciennes, il ne va pas jusqu'à vous suggérer la moindre action en sa faveur.

Mais voici une décision qui pourrait bien signifier la pure et simple disparition de ces enseignements : le 19 avril 2013 a été publié un arrêté qui annonce le regroupement des CAPES de Lettres Modernes et de Lettres classiques au sein d'un unique CAPES de Lettres. S'il ne s'accompagnait pas des corrections que demande la CNARELA dans la lettre qu'elle vous a adressée, un tel regroupement rendrait impossible l'identification d'un enseignant compétent en langues anciennes, et ferait de la possibilité d'un tel enseignement le résultat d'une loterie. Peut-on espérer que l'importance que vous attachez à cet enseignement vous conduira à prendre en compte les demandes raisonnables qui vous sont faites ?

C'est dans cet espoir que nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations,

Mme Mireille Sanchez, présidente de l'ARELAM et le bureau de l'ARELAM